

20 Détacher de la municipalité de Saint-Colomban, comté des Deux-Montagnes, les lots du cadastre Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Canut No 1, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain 1896.—*Gazette officielle*, 25 janvier dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 25 janvier courant (1896), de nommer M. Emile Morin, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Eugène, comté de Champlain, en remplacement de M. Maxime Dugas, qui a quitté la localité.—*Gazette officielle*, 1er février courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 14 courant (1896), de nommer M. Elzéar Lanouette, commissaire d'écoles pour la municipalité du "village" de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comté de Champlain, en remplacement de M. Honoré Godin, absent.—*Gazette officielle*, 8 février courant.

Assemblée spéciale des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue à l'Académie du Plateau, le 3 janvier, 1896.

Étaient présents ; M. J.-O. Cassegrain, président ; M. J.-M. Curot, insp. d'écoles ; MM. U.-E. Archambault, J.-S. Ménard, Leblond de Brumath, J.-A. Roch, J.-A. Brisebois, F.-X.-P. Demers, T. Allaire, A. Chatigny (ancien professeur), J.-E. Leroy, N. Nolin, T.-M. Reynolds, L.-O. Doré, F. Vien, W. Tremblay, N. Barthélemy, J.-E. Bernier, A.-D. Lacroix, L.-P. O'Donoughue, H. Bergeron, N. Latrémouille, H. O'Donoughue, J.-S. Teasdale, E. Warren et N. Brisebois.

M. le Président ouvre la séance.

L'objet de cette assemblée, que plusieurs membres m'ont prié de convoquer, dit M. le Président, est de

prendre en considération le dernier rapport du comité nommé par l'Association pour étudier tout amendement suggéré ou proposé à notre loi du Fonds de pension.

Cette réunion, ajoute-t-il, n'est pas dans l'ordre, attendu que l'art. VIII de notre constitution veut qu'il soit donné avis de toute convocation un mois d'avance.

J'ai cru, cependant, vu les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvons, devoir prendre sur moi de convoquer la présente assemblée : à vous d'apprécier ma conduite en cette occasion.

L'assemblée approuve entièrement l'action de son président.

Sur l'invitation de ce dernier, M. le Secrétaire fait lecture du rapport suivant :

Montréal, 23 novembre, 1895.

Le comité nommé par l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier pour étudier et suggérer à la dite Association tout amendement se rapportant à la loi du "Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire," s'est réuni à l'Académie du Plateau, dans la soirée du 23 novembre 1895.

Étaient présents : M. J.-O. Cassegrain, président ; MM. U.-E. Archambault, A.-D. Lacroix, F.-X.-P. Demers, L.-A. Primeau et N. Brisebois.

Ce dernier, quoique n'étant pas membre du comité, est prié d'agir comme secrétaire.

(Étaient absents : MM. W.-H. Tétrault et C. Dupuis.)

La séance étant déclarée ouverte, le secrétaire donne communication au comité d'une lettre de M. J. Ahern, secrétaire du comité permanent du "Fonds de pension" nommé par l'Association des instituteurs de Québec, contenant une série d'amendements à la loi du "Fonds de pension." Ces amendements,